

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 20 janvier 2022 à 20h30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25
du Code des Collectivités Territoriales.

Présents : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, VIGNAL Sonia, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, DELAHAYE Diana

Absent : Jean-Louis LABONNE

Pouvoir : Jean-Louis LABONNE à Sonia VIGNAL.

Muriel DESMOULINS a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil du 16/12/2021 est soumis à l'approbation du conseil : approbation à l'unanimité.

Le maire annonce au conseil la démission du conseiller Michel BURGNET pour des raisons personnelles.

1/ Renouvellement de la convention de mise à disposition de services avec la Communauté de communes.

Le maire nous informe qu'il faut renouveler la convention avec la Communauté de communes dans laquelle celle-ci nous met à disposition divers services tels que la voirie, les espaces verts, les bâtiments, l'entretien, afin de pallier aux absences du personnel communal ou à un accroissement temporaire de travail. Cette prestation de services que propose la Communauté de commune n'engage pas la commune si elle n'en a pas besoin.

Le maire rappelle que nous avons déjà eu besoin d'avoir recours à cette prestation lors du précédent arrêt de travail de Laurent DESMOULINS. Le coût est de 24 euros de l'heure.

Le conseil municipal délibère et décide de renouveler cette convention pour deux ans.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2/ Approbation du rapport de la CLECT – Transfert de compétence « Financement du contingent SIDS »

Le maire explique que la CLECT est la « Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées » et que c'est elle qui est chargée d'étudier le transfert de la charge financière du contingent SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) vers la Communauté de communes. Jusqu'à présent c'est la commune qui assure la cotisation du SDIS pour la somme de 4 100 euros. La Communauté de commune propose de prendre la compétence du financement en lieu et place de la commune. Ceci est juste un transfert d'écritures.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité de donner son accord à la CLECT de transférer la compétence de financement du contingent SIDS à la Communauté de communes.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3/ Vente de l'ensemble gîte/épicerie

Le maire rappelle brièvement au conseil que lors de la dernière décision de vendre l'ensemble gîte/épicerie, il a été estimé par une agence immobilière à 87 000 euros net vendeur. Jean-Louis LABONNE a fait venir une autre agence qui l'a estimé à 100 000 euros net vendeur. Avant de le mettre en vente dans une agence, le gîte a été proposé à l'association Paysages Nourricier en priorité. Celle-ci a répondu à la mairie qu'elle n'était pas intéressée car leur financement ne le permettait pas.

Entre-temps une personne s'est présentée à la Mairie en disant qu'elle était intéressée par l'achat de ce bien. Elle a fait une proposition à 77 000 euros. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acceptation de la vente pour cette somme-là.

Après avoir délibéré, le conseil passe au vote :

- 3 voix pour la vente à 77 000 euros.

- 7 voix contre la vente à 77 000 euros.

Le maire rappelle que ce bien afin d'être proposé à la location, nécessite des travaux d'un montant conséquent, et que le retour sur investissements n'existe pas. Pendant de nombreuses années, la détérioration de ce local n'a engendré aucuns travaux faute de moyens financiers. D'autre part, la décision de vendre n'a pas été prise pour arranger quelque personne, mais bien pour rapporter de l'argent à la commune afin de pouvoir réinvestir dans des travaux qui eux pourront permettre des rentrées d'argent au sein de la commune, donc qu'il ne faut pas minimiser la somme de vente, vu les investissements à venir.

Muriel DESMOULINS rappelle au conseil que le bien qui est en vente ne nous appartient pas, mais que c'est un bien communal et donc qu'il est de notre devoir de ne pas le brader.

Ludd BERING signale au conseil que l'intéressée est une personne jeune et qu'elle a un projet (gîte, petite boutique).

Emmanuel PIERRE FRANCOIS propose de faire une troisième estimation.

Un courrier va être envoyé à Mme MAYOT pour lui indiquer la décision du conseil et que ce dernier n'est pas fermé à une éventuelle nouvelle proposition de sa part.

Ensuite le bien sera mis en vente en agence immobilière.

4/ Approbation des projets d'investissements ou de travaux pour demande de DETR 2022

Le maire présente à nouveau les 3 grands projets discutés au conseil municipal précédent, avec les devis reçus entre-temps. Une décision doit être absolument prise pour lancer les demandes de subventions à la DETR.

- **REFECTION DE LA PASSERELLE DU PONT RICHARD** : réfection de la passerelle en bois à l'identique.

Le maire rappelle au conseil municipal que la passerelle du Pont Richard a dernièrement subi des actes de vandalisme et qu'elle représente un danger pour les personnes qui l'empruntent. De plus elle va être le lien d'accès entre le centre du village et le parking du Bois.

- **Réfection en bois** :
 - Devis réactualisé de ART'TOIT (SARL VIGNAL DARLAVOIX) : 28 545,10 € HT
(Utilisation de bois exotique)
 - Devis SARL CS CHARPENTE : 30 600 € HT
(Utilisation de chêne)
- **Pose de plaques antidérapantes**
 - Devis réactualisé de CASSAGNE : 7 040 € HT.

Les aides possibles :

- 45 % du Département = 12 845,29 €.
- 20 % de DETR = 5 709,02 €.

Il resterait à la charge de la commune : 9 990,79 €.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité le Devis ART'TOIT qui est le moins élevé et qui utilise un bois exotique qui a une durée dans le temps beaucoup plus longue.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- **AMENAGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT**

Le maire rappelle au conseil municipal l'importance de mettre en place des solutions pérennes en matière de stationnement lors de la période estivale, au vu du nombre de touristes qui transitent par Ségur-le-Château. En effet le stationnement dans les rues et placettes du village devient invivable pour les habitants et représente un danger pour l'intervention de véhicules de secours lors d'un accident ou d'un danger (ex. Pompiers, Ambulances...) et engage directement la responsabilité des élus.

Il présente les différents postes de travaux compris dans le projet :

- **Parking du Bois**
 - Réalisation d'un enduit tri-couches sur la voie de circulation qui longe le parking du Bois.
 - La dépose d'un caniveau existant mal positionné suivie de la repose de caniveaux avec grille et regard à grille.

- Devis LASCAUX : 12 200 € HT ;
- SIVA : 10 546,35 € HT (le SIVA précise qu'ils ne sont pas spécialement équipés pour ce type de réalisation pour faire un travail de qualité).

Les aides possibles :

- 40 % du Département = 4 880 €
- 40 % de DETR = 4 880 €

Il resterait à la charge de la commune : 2 440 €

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité le Devis LASCAUX étant donné que le SIVA n'est pas équipé pour réaliser un travail de qualité.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- **Parking du champ de foire**
(création de 23 places supplémentaires sur la partie enherbée seulement pour la période estivale)

Le maire rappelle qu'un horodateur va être installé sur le champ de Foire et que le peu de stationnements possible actuellement en saison estivale ne rapportera pas grand-chose à la commune. De plus les résidents de Ségur auront un Pass pour pouvoir se garer gratuitement sur le champ de foire et/ou à des emplacements strictement réservés et balisés dans le village. Donc après une longue réflexion et étude au sein du conseil municipal, il a été décidé de créer un air de stationnement sur la partie enherbée le long de la voie de circulation. Ces places seraient faites avec des dalles engazonnées de façon à ne pas dénaturer le site, elles ne seraient disponibles qu'en période estivale, et de ce fait permettrait de structurer le stationnement et d'éviter l'anarchie connue par le passé (camping-car, véhicules et motos, fourgonnettes diverses et colorées en stationnement sous les platanes de jour comme de nuit).

- Devis n° 1 LASCAUX : 49 863,20 € HT (avec fourniture et pose de dalles engazonnées).
- Devis n° 2 LASCAUX : 48 097,70 € HT (avec fourniture et pose de dalles à engazonner).

Après discussion sur la somme engagée, le conseil décide à l'unanimité de reporter ce projet à 2023.

En revanche il est décidé par le conseil de reculer les cordes et poteaux actuellement en place sur le champ de foire pour permettre aux véhicules de se garer pendant la saison estivale. Les places seront matérialisées avec un coût d'environ 600 € en attendant les travaux définitifs en 2023 et cela permettra une rentrée d'argent pour la commune avec l'horodateur.

Le projet va être en premier lieu proposé pour avis auprès de l'ABF.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- **Horodateurs**

Le maire demande au conseil de se prononcer pour l'achat de deux horodateurs (un sur le champ de foire et l'autre sur le parking du Bois), ceci afin de pouvoir faire rentrer de l'argent dans la commune de Ségur-le-Château pour pouvoir financer d'autres projets propres à la commune.

Il rappelle que les résidents de la commune auront une petite carte pour leur véhicule afin de justifier le non-paiement des places de parking.

L'achat d'horodateurs n'est pas subventionnable, ni au niveau du DETR, ni au niveau du Département, car il y a retour sur investissement.

- Devis IEM : 12 050 € HT

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Sont donc retenues :

N°1 - La réfection de la Passerelle du Pont Richard ;

N°2 - La réfection de la chaussée qui longe le parking du Bois ainsi que les caniveaux du parking.

Et sans demande de subventions :

L'achat de deux horodateurs.

5/ Approbation des projets de travaux sur le réseau d'assainissement collectif dans la Ruelle de l'Aumonière

Le maire rappelle qu'actuellement il n'y pas de réseau d'assainissement collectif dans la Ruelle de l'Aumonière. Or la Communauté de communes a un acquéreur pour la maison Lou Castel et elle a sollicité la commune pour installer un réseau d'assainissement collectif pour cette maison.

Le maire propose une extension de réseau afin de permettre de raccorder la maison Lou Castel et éventuellement la résidence de la famille QUAYRAUD.

Lors du précédent conseil municipal, nous n'avions qu'un devis, celui de l'Ets PAULY. Par la suite, nous avons fait faire un devis à Ets LASCAUX

- Devis PAULY : 18 265 € HT.
- Devis LASCAUX : 17 982,50 € HT.

Les aides possibles :

- 40 % du Département : 7 306 €
 - Fonds de concours de la Communauté de communes, au maximum 40 % : 7 306 €
- Il resterait 20 % à la charge de la commune : 3 653 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation des travaux d'assainissement collectif dans la Ruelle de l'Aumonière. Le devis de l'Entreprise PAULY est retenu. En effet le conseil décide de faire travailler cette entreprise vu que l'Entreprise LASCAUX a déjà été choisie pour les projets ci-dessus.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6/ Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2022

Le maire rappelle qu'une collectivité peut, sur autorisation du conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent afin de permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais et pour garantir sans attendre le vote du budget 2022, par exemple le paiement des sommes dues, notamment au titre des travaux d'investissement (achat de fournitures pour la rénovation du logement).

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements au titre de l'exercice 2022.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7/ Approbation devis et financement du projet d'extension du réseau d'éclairage public

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un projet d'extension du réseau d'éclairage public a été étudié, en raison de l'absence d'éclairage actuel, pour la Passerelle du Pont Richard, ainsi que le parking du Bois.

Le projet du réseau d'éclairage public est conduit par la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze) – le SIE (Secteur Intercommunal d'Energie) de Lubersac – SOCAMA à Tulle.

Une étude de faisabilité pour la réalisation des travaux a été faite par le SIE de Lubersac dont il a rendu un avis favorable.

La FDEE 19 – SIE finance 50 % du montant H.T. des travaux, le reste (50 %) est à la charge de la commune.

Le montant du projet et de l'étude s'élève à 21 900 €, donc 10 950 € serait à financer par la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acceptation du devis et financement du projet d'extension du réseau d'éclairage public.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8/ Questions diverses

- Le maire informe qu'il est nécessaire de constituer une commission locale pour la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Pierre David est choisi pour faire partie de ce collège d'élus.
- Comme indiqué au précédent conseil, la communauté de communes a émis le souhait de faire établir un devis pour une troisième tranche de travaux sur l'église du village. A réception de ce devis de 580 240 euros, et au vu du montant très élevé de celui-ci, le conseil communautaire a décidé de débattre de ce dossier lors de la prochaine réunion du mois de février. Les travaux initialement prévus pour le printemps sont donc mis à l'arrêt en attente d'une décision collégiale.

- Point sur les travaux aux anciennes écoles. Le dossier a de nouveau été déposé aux ABF car il nous a été demandé des précisions sur la nature du béton, les pourcentages de pentes, quel type de ferraille, l'état de la cour avant les travaux, etc. Le dossier à nouveau réactualisé est reparti pour avis et nous attendons l'accord des ABF.

- Travaux dans le logement communal : Laurent et Manu ont commencé les travaux. Trois devis sont en cours deux devis pour la cuisine (cuisine aménagée...) et un devis la salle de bain. Le maire espère que le logement sera prêt pour la prochaine saison estivale. Il demande aux membres féminins du conseil d'aller voir dans l'ancien gîte ce qui est récupérable et d'aller acheter de quoi le meubler tant que nous sommes en période de soldes. Il a été soulevé l'idée de payer des heures supplémentaires à Laurent DESMOULINS le vendredi après-midi de façon à pouvoir avancer plus vite dans les travaux.
Il va falloir étudier la procédure de fonctionnement de la location (règlement de la location, tarif de location, ménage, sur quel site nous mettons la location).
Il a été discuté la proposition de créer un autre poste d'employé communal qui s'occuperait du ménage du gîte, des bâtiments communaux. En effet Sabrina n'aura plus le temps de le faire, vu que c'est elle qui va s'occuper de la régie des recettes des horodateurs.

La séance est levée à 23h00.

